

# CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Rencontre avec les experts  
français du GIEC et de l'IPBES

---

## RÉSUMÉ DE L'ATELIER D'ÉCHANGES ENTRE EXPERTS

---

6 novembre 2014 – 9h30-12h30  
Maison des Océans - Paris



# INTRODUCTION

Cette matinée, organisée par la FRB et le Ministère de l'écologie (MEDDE), a réuni plus de cinquante experts (experts impliqués dans le GIEC et l'IPBES et autres acteurs concernés issus d'organismes scientifiques, des administrations et des porteurs d'enjeux)<sup>1</sup>.

Cette matinée a permis des échanges constructifs et intéressants autour de trois thématiques, introduites chacune par plusieurs intervenants et témoins :

1. Histoires et missions du GIEC et de l'IPBES (Jean Jouzel, Marcel Jouve)
2. Structures, procédures et rôles des experts (Nicolas Bériot, Paul Leadley, témoignages de Valérie Masson-Delmotte et Virginie Maris)
3. La participation française au GIEC et à l'IPBES (N. Bériot, Jean-François Silvain)

Il est ressorti des débats que les deux instances, quoiqu'ayant des objectifs similaires (renforcer l'interface sciences-politiques en fournissant une expertise scientifique de haut niveau dans leur domaine respectif pour éclairer les décisions) présentent des différences significatives. Ces différences sont résumées dans le tableau ci-dessous (point I). Les échanges ont aussi permis des retours d'expérience d'experts impliqués dans le GIEC ou l'IPBES (point II) et de mettre en exergue certaines difficultés et d'envisager des pistes d'amélioration concernant la participation des experts français à ceux deux instances (point III).

<sup>1</sup> La transcription intégrale de cet atelier est disponible sur demande auprès de la FRB.



# I. LES DIFFÉRENCES ENTRE LE GIEC ET L'IPBES

	GIEC	IPBES
<b>CRÉATION/ HISTORIQUE</b>	Créé en 1988 par la communauté scientifique (avec des appuis politiques clés) avant la convention sur le climat, ce qui lui confère une indépendance importante vis-à-vis des Etats. Pour autant, les résumés à l'intention des décideurs sont validés ligne à ligne par l'Assemblée plénière du GIEC. Certains aménagements (retraits) sont obtenus par les Etats, mais le contrôle n'échappe pas aux scientifiques dans la mesure où seuls les éléments figurant dans le rapport complet peuvent être présents dans le résumé.	Créée en 2012, soit 20 ans après la convention sur la diversité biologique (CDB), elle est plus inféodée aux procédures de contrôle voulues par les Etats-membres. Avant 2012, la CDB ne bénéficiait pas dans les faits d'un appui scientifique indépendant, son organe scientifique et technique (SBSTTA) étant considéré par de nombreuses parties comme étant largement composé de représentants des gouvernements et non de scientifiques indépendants.  L'IPBES doit produire son premier rapport pour début 2016, 17 autres livrables devant être produits d'ici 2018, année de la sortie de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystèmes à l'échelle du globe.
	Première plate-forme de ce type, qui a fait les frais d'un certain nombre de conflits (Climategate de 2009) qui ont aussi permis de souder les experts et de pallier des lacunes (communication, procédures...).	Bénéficie de l'expérience du GIEC, tant au niveau de la production des rapports que de la stratégie de gouvernance, des procédures et des aspects communication.
<b>OBJET D'ÉTUDE</b>	Climat est un sujet global, se prêtant à une recherche plus unifiée (modélisation globale).	La biodiversité est beaucoup plus sous la souveraineté des Etats (forêts, ressources marines...), avec des approches par catégories, régions...
<b>GOVERNANCE</b>	195 Etats-membres + observateurs	125 Etats-membres (mars 2015) + observateurs
	Un Bureau (31 membres) qui traite des matières administratives et scientifiques.	Un Bureau (15 membres) pour les questions administratives et un Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM, 25 membres) pour les questions scientifiques.
	Organisations partenaires : PNUE et OMM	Organisations : PNUE, UNESCO, FAO et PNUD
<b>RAPPORT À LA RECHERCHE</b>	Bénéficie d'une recherche structurée (via le Programme mondial de recherches sur le climat établie en 1980). Le problème a néanmoins mis plus de 30 ans avant d'émerger entre hypothèses scientifiques et prise de conscience des politiques et de la société. Et les conséquences du changement climatique sont encore largement à venir même si des événements ou des situations les préfigurent.	La recherche sur la biodiversité mobilise des disciplines très différentes, dont certaines sont, ou étaient, des disciplines en perte de vitesse (systématique notamment) avec une communauté qui n'était pas fédérée sur ce mot de biodiversité (écologie, biologie de la conservation, sciences de l'évolution, taxonomie et systématique,...). Par ailleurs, l'appréhension du concept reste récente par les politiques (le terme lui-même n'est apparu qu'au cours des années 1980), encore trop souvent limité à la préservation d'espèces et trop peu lié aux enjeux économiques.

	GIEC	IPBES
<b>RAPPORT À LA DÉCISION</b>	Forte visibilité des travaux au niveau médiatique et politique. En France, les ministres intègrent à présent cette problématique dans leur discours : ils ne peuvent pas l'ignorer.	L'IPBES n'a pas encore produit de rapport, mais on ne peut que constater la faible visibilité de rapports tels que les Perspectives mondiales de la diversité biologique 4 (Global Biodiversity Outlook 4), paru en octobre 2014 lors la COP 12 de la CDB.
<b>EXPERTS</b>	Dominé par des experts des pays développés, ce qui, tout en entraînant un déséquilibre régional, permet de ne sélectionner que des experts de haut niveau.	Strict respect des équilibres géographiques entre les 5 régions onusiennes, ce qui est souhaitable, mais qui peut entraîner une moindre qualité d'expertise dans les pays où la recherche sur la biodiversité est moins développée ou bénéficie de moins d'argent pour son développement.
	Composé presque exclusivement de scientifiques académiques. Prend moins facilement en compte la littérature grise dans le 5 <sup>e</sup> rapport, les procédures étant devenues plus strictes à la suite du Climategate (2009). En sachant que les connaissances issues des pays du Sud sont principalement dans la littérature grise (=> tension à gérer).	Volonté d'intégration de la société civile et de différentes formes de connaissances (expertise locale, savoirs techniques, savoirs autochtones). V. Dham (Gondwana Biodiversity Development, société de conseil en biodiversité) a ainsi été sélectionnée parmi les candidatures françaises pour le groupe de travail IPBES chargé de réaliser un guide et catalogue des outils d'aide à la décision. L'IPBES doit par ailleurs intégrer les savoir locaux et autochtones à tous ses livrables, Marie Roué (CNRS) et Yildiz Thomas (CNRS) ayant été sélectionnées pour l'équipes spéciale chargée de rédiger un guide pour la prise en compte de ces savoirs. L'intégration d'experts financés par le privé pose la question des conflits d'intérêt (dans le groupe sur la pollinisation par exemple, où il y a deux experts issus de firmes phytosanitaires).
	20 % de femmes parmi les experts sélectionnés	30 % de femmes parmi les experts sélectionnés
	820 auteurs pour le 5 <sup>e</sup> rapport	420 experts sélectionnés suite aux deux premiers appels (2014). Ce nombre augmentera en 2015 avec appels à venir pour les évaluations géographiques (régionales et globale) et les autres évaluations thématiques.
	140 candidatures françaises pour l'AR5 : 35 retenues par le GIEC	81 candidatures françaises : 18 retenues par l'IPBES qui a noté la qualité des experts et la quantité des dossiers. Nb : 42 candidatures supplémentaires ont été envoyées suite au 3 <sup>e</sup> appel à experts (mars 2015).

	<b>GIEC</b>	<b>IPBES</b>
<b>PROCÉDURES</b>	Procédures très documentées et mises en ligne.	Procédures mises en lignes, calquées sur celles du GIEC mais il reste des procédures en cours d'élaboration, notamment pour ce qui est des conflits d'intérêt <sup>2</sup> .
<b>ORGANISATION FRANÇAISE</b>	« Secrétariat français » assuré par l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC, MEDDE/DGEC) dont le secrétaire général, Nicolas Bériot, est point focal.	« Secrétariat français » assuré par la FRB (Jean-Christophe Vandeveldé). Marcel Jouve du MAEDI, et depuis le 9 mars 2015 Emmanuelle Swinghedauw, est point focal.
	Prise en charge financière des experts : 50 % des frais de mission financés par gouvernement (70k€ sur 140k€ annuels)	Les frais de mission sont pris en charge par les organismes de rattachement des experts. Pour 2015-2016 : 30k€ octroyé par MEDDE pour financer certains experts (experts d'universités, 2 membres du GEM).
<b>MISSIONS/ FONCTIONS</b>	La fonction principale est la production de rapports d'évaluation des dernières connaissances (divisées en 3 groupes : bases scientifiques, impacts/adaptation, et atténuation). Avec un accent mis sur la modélisation et les scénarios, ainsi que sur leur incertitude	Les 4 fonctions de l'IPBES sont (1) la production d'évaluations de l'état des connaissances (avec des évaluations thématiques, méthodologiques et géographiques), (2) l'identification et le développement d'outils d'aide à la décision, (3) l'identification de carences dans les connaissances pour inciter à en générer de nouvelles, et enfin (4) le renforcement des capacités d'expertises des acteurs du Sud. L'accent est mis sur le renforcement des capacités, fonction principale de l'IPBES pour de nombreux pays en développement, et sur les évaluations de l'état des connaissances (priorité pour les pays du Nord).
	GIEC travaille du niveau global vers les niveaux régionaux	IPBES travaille des niveaux régionaux voire sub-régionaux vers le niveau global

<sup>2</sup> Cette procédure a été validée lors de la 3<sup>e</sup> session de la plénière (Bonn, janvier 2015). La France a souhaité renforcer la proposition initiale calquée sur les procédures du GIEC, dans la mesure où la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques, et la diversité de connaissances y étant associée, se prête a priori plus à des conflits d'intérêts que le climat. La France était la principale force de proposition sur ce texte. Au final, la politique retenue sera, en première analyse, un peu plus dure que celle du GIEC (voir le compte rendu de la session pour plus de détails : <http://bit.ly/1Fi1zPa>)

## II. RETOURS D'EXPÉRIENCE DES EXPERTS

Les témoins (V. Masson-Delmotte et V. Maris, scientifiques participant aux travaux du GIEC et de l'IPBES) ont fait part d'une expérience enrichissante qui permet de sortir de son propre domaine de recherche et d'avoir une vision plus large de la littérature scientifique et des connaissances disponibles, avec des discussions et des réflexions de fond stimulantes.

V. Masson-Delmotte a témoigné également de plusieurs difficultés :

- il est difficile de rédiger une évaluation (*assessment*). On a tendance à rédiger quelque chose qui ressemble à un livre de cours ou une revue (*review*) de la littérature récente, mais on arrive difficilement à avoir l'esprit critique requis pour aboutir à une véritable évaluation des connaissances disponibles ;
- on est biaisé vers nos propres travaux et ceux de nos collègues immédiats, d'où l'intérêt du processus de relecture. Une stratégie est d'associer les examinateurs (*reviewers*) qui ont des conclusions et des méthodes différentes comme auteurs supplémentaires, et de rédiger avec eux ;
- A partir du cadrage approuvé par les politiques (plénières), l'on doit rédiger des chapitres sur des questions pour lesquelles nous n'avons pas nécessairement une base scientifique importante (ex. irréversibilité). Il serait pertinent de rédiger des rapports spécifiques sur ces questions afin de stimuler la recherche ;
- en tant qu'auteur coordinateur, deux difficultés peuvent se présenter : les auteurs seniors ont beaucoup de mal à écrire avec d'autres et ont du mal à accepter que d'autres auteurs, ou même les relecteurs, modifient dans leur texte. Ce sont souvent aussi ceux qui envoient leur texte au dernier moment, ce qui est

très difficile à synthétiser dans les jours précédant les échéances. La 2<sup>e</sup> difficulté avec les auteurs, ce sont les auteurs plus jeunes, parfois de pays en développement. Ils s'expriment très peu. La difficulté est de leur donner confiance et de les pousser à prendre des responsabilités dans la structure du chapitre ou des sections, sinon il y a biais ;

- la gestion du temps et les délais : on prévient les participants qu'environ 20% de leur temps devra être consacré à l'évaluation. Cependant, ce n'est pas 20% tout le temps, c'est 100% pendant certaines semaines et il faut arriver à planifier cela dans son emploi du temps professionnel et familial.
- la décharge d'enseignement n'est pas possible en France pour les enseignants chercheurs, bien qu'appliquée dans certains pays pour les experts GIEC.
- les lieux de réunion : les réunions dans des endroits avec un important décalage horaire nécessitent de venir un ou deux jours à l'avance, afin d'être performant pendant les temps de session de travail avec les auteurs ;

V. Maris a également souligné plusieurs formes de biais dans le travail collectif. D'une part les biais linguistiques (natifs de l'anglais ont un avantage au départ), culturels (en caricaturant, les experts des pays du Sud ont tendance à moins argumenter et à moins défendre leurs positions) et de motivation (experts présents sans réellement participer). De plus, V. Maris a souligné les limites du schéma conceptuel de l'IPBES. Dans le groupe de travail sur les valeurs de la biodiversité auquel elle participe, 1/3 du temps a été passé à se mettre d'accord sur les principes et les questions de fond concernant ce sujet, et 2/3 du temps a été consacré à rendre compatible les positions du groupe avec le schéma conceptuel de l'IPBES.

### III. PISTES D'AMÉLIORATIONS

Les débats ont permis d'envisager un certain nombre d'améliorations, concernant le soutien aux experts et concernant les liens à approfondir entre les deux communautés d'experts.

#### **Prise en charge financière des experts**

En moyenne, l'ensemble des missions d'un expert correspond à un budget d'environ 3000 à 5000 euros par an (sur 3 ans ou plus). A l'heure actuelle, côté GIEC, ces frais sont couverts à 50 % par le gouvernement. Côté IPBES, ne sont couverts que les cas particuliers, la majorité des cas étant à la charge des organismes.

La question est posée d'une prise en charge intégrale de ces frais de missions par les ministères. Les ministères se réuniront pour étudier la constitution d'un budget (commun GIEC/IPBES ?) dédié.

#### **Assistance scientifique pour les auteurs des rapports**

W. Cramer et d'autres intervenants ont souligné que les auteurs coordinateurs et les éditeurs réviseurs (*review editors*) ont besoin d'être soutenus par une assistance scientifique (une partie d'ETP dédiée à cela). En l'état actuel, les organismes scientifiques n'ont pas les moyens de financer cela.

Côté IPBES, la FRB pourrait assurer cette tâche sous réserve de flécher un budget.

La question de la rémunération du temps de travail des experts a été abordée. C'est le cas par exemple en Suède. Cette option n'est pas envisageable en France dans le contexte actuel.

#### **Liens entre les travaux du GIEC et de l'IPBES**

L'idée d'un travail en commun GIEC-IPBES a été soulevée, par exemple sous la forme de rapports ou de portion de rapport en commun (l'un des sujets pourrait être l'eau et la compréhension des mécanismes à grande échelle qui vont conditionner la répartition des précipitations et les ressources en eau de surface). Mais les modalités d'un tel travail en commun sont à ce stade complexes à mettre en place.

Dès à présent, il y a des liens au niveau de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ainsi la CDB et la Convention climat ont déjà travaillé ensemble. Cependant, c'est ponctuel et il serait souhaitable de faire plus. Actuellement, c'est au niveau de la recherche, notamment avec le programme Future Earth, que des liens plus forts sont en train d'être faits entre climat, biodiversité et aspects sociétaux.

Une autre piste de collaboration concerne les hypothèses et impacts des scénarios socio-économiques envisagés. Comme le soulignent les Perspectives mondiales de la diversité biologique 4 (p. 138) et comme l'a rappelé Franck Lecocq (CIRED), aucun des scénarios d'atténuation des changements climatiques figurant dans le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC ne prend en compte les impacts sur la biodiversité des changements d'affectation des terres et de gestion des forêts (du fait de la promotion des bioénergies), impacts induits par les politiques d'atténuation et qui peuvent être considérables. Par un tel rapprochement, il s'agirait d'avancer vers le développement de scénarios prenant en compte plusieurs objectifs pas forcément convergents (les différents objectifs du millénaire pour le développement ou les futurs Objectifs de développement durable). Un tel travail nécessite obligatoirement d'inclure dans le groupe d'experts qui s'y attèlerait des experts des politiques publiques (*policy experts*), voire des preneurs de décisions (*policy makers*), qui ont une connaissance pratique des situations complexes de prises de décision.

